



# AVENIR SPORTIF D'ORLY

Réunion de Bureau Exécutif du 05/04/2017

**Convocation : 19h au Club House.**

**Début : Mr Leroy ouvre la séance à 19h15.**

**Fin : Mr Leroy lève la séance à 20h45.**

Présents : Mr GARRY Laurent (ASO Karaté), Mr LEROY Jean Marie (ASO Football - Président ASO), Mr POSTEL Davy (ASO Boxe Française – Vice Président ASO), Mme SOLYGA Elise (ASO Natation – Trésorière ASO), Mr D'ROZA Marcel (Directeur du Service des Sports), Mme OBIS Charlette (ASO Seniors), Mr POTTIER Jérôme (ASO Karaté), Mme SELLIER Colette (ASO Seniors), Mr FRIGOUT Jérôme (ASO siège – salarié), Mme CHARLOT Gisèle (ASO Basketball), Mme TARDIF Brigitte (ASO Basketball), Mme CHAMPIGNY Patricia (ASO Judo), Mr TRECKELS Daniel (ASO Tennis de Table), Me DELOUTRE Pascal (ASO Tir à l'Arc), Mr ARNOLDY Nicolas (Direction Jeunesse et Sports ville d'Orly).

Excusés : Mme RAFFIER Josie (ASO Danse), Mme COLLIER Marie Antoinette (ASO Judo).

Points abordés : Jean Marie LEROY ouvre la séance.

## **I. Point avec la direction Jeunesse et Sports :**

### **1. Rappel des dates d'évènements de fin d'année :**

7 mai 2017 = 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles.

25 mai 2017 = fête des voisins.

2, 3 et 4 juin 2017 = Orly en fête.

11 juin 2017 = 1<sup>er</sup> tour des législatives.

18 juin 2017 = 2<sup>ème</sup> tour des législatives.

17 et 18 juin 2017 = fête du sport (piscine et ASO).

### **2. Projet Sénégal Direction Jeunesse et Sports été 2017 : présentation de Mr Arnoldy.**

Dans le cadre de travaux menés en partenariat avec la DILCRA, le service jeunesse de la ville (avec le chef de projet Nicolas Arnoldy) et l'ASO s'associent pour monter un projet sportif (sans coût financier complémentaire pour notre association).

Nous proposons par ce faire de vous aider à valoriser 10 de vos jeunes âgés de 18 à 25 ans, garçons et filles (jeunes arbitres, bénévoles, OTM, animateurs et volontaires) dans un projet d'échange sportif et culturel avec le Sénégal, cet été 2017 (fin juillet - début août, dates à confirmer).

Mr Arnoldy remercie les membres présents de faire circuler cette information parmi nos publics afin de recenser 10 jeunes intéressés, et de lui remonter leurs nom / prénom / sexe /

**Avenir Sportif d'Orly – Club Omnisports**

**Tel : 09 54 50 37 73 Mail : [avenirsportifdorly@free.fr](mailto:avenirsportifdorly@free.fr)**

**Site Web : [www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)**

Siège social : 1 rue du Verger, 94310 ORLY N° SIRET 785743352000 45, Agrément JS : 11972, JO : 16/07/2009

âge. Ce stage peut être l'occasion pour nos sections de valoriser le travail de ces jeunes et de les impliquer dans un projet d'échange, autour du sport et de ses valeurs.

3. Rappel sur la fonction et rôles des dirigeants ; rappel sur fonction et rôles des éducateurs et salariés.

### ***Rappel statuts ASO***

#### *15-1 Le président*

*a/ il dirige les travaux du Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif, de la Commission des Finances, et assure le fonctionnement de l'Association qu'il représente, dans tous les actes de la vie civile.*

*b/ en cas d'empêchement, il peut déléguer, sur avis du Conseil d'Administration, ses pouvoirs à l'un des Vice- Présidents.*

*c/ Il fixe les jours, les lieux et ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration, du Bureau Exécutif et des Commissions.*

*d/ Il fait partie de droit des commissions nécessaires au fonctionnement de l'Association, qu'il a le pouvoir de susciter.*

*e/ Il participe de droit ou se fait représenter aux Assemblées Générales ou aux réunions de bureau des sections.*

*f/ Il a le pouvoir de suspendre un membre.*

*15-2 Les deux Vice Présidents sont chargés sous la responsabilité du Président, avec deux Secrétaires élus de diriger les différentes commissions.*

*a/ un Vice Président chargé du secteur « gestion – finances – personnel »*

*b/ un Vice Président chargé du secteur « coordination – correspondance - relations » avec les différents partenaires de la ville.*

#### *15-3 Le Secrétaire Général*

*Il est chargé, sous la responsabilité du Président, de veiller à la mise en application des décisions du Conseil d'Administration.*

#### *15-4 Le Trésorier Général*

*a/ Il est chargé sous la responsabilité du Président, de tenir les comptes de l'Association. Il est aidé par tous les comptables reconnus nécessaires.*

*b/ Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes de l'Association.*

*c/ Il tient une comptabilité au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes, qu'en dépenses, et il en rend compte à l'Assemblée Générale.*

#### *15-5 Le Trésorier Adjoint*

*Sous la responsabilité du Président, assiste le Trésorier Général et le remplace lors de ses absences.*

**Avenir Sportif d'Orly – Club Omnisports**

**Tel : 09 54 50 37 73    Mail : [avenirsportifdorly@free.fr](mailto:avenirsportifdorly@free.fr)**

**Site Web : [www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)**

Siège social : 1 rue du Verger, 94310 ORLY N° SIRET 785743352000 45, Agrément JS : 11972, JO : 16/07/2009

## **Rappel statuts du CNOSF**

**Le Président :** a la direction de l'association. Il pourvoit à l'administration des services et propose au Conseil d'Administration l'organisation et le but des activités, il signe la correspondance, il garantit par sa signature les procès-verbaux et il exécute ou veille à l'exécution des délibérations du Conseil d'Administration.

Dans les trois mois qui suivent la constitution ou la modification du Conseil d'Administration, la modification des statuts, voire la dissolution de l'association, il doit en faire la déclaration à la Préfecture.

Le Président fait tous les actes de conservation. Il représente l'association vis à vis des tiers, des pouvoirs publics, des structures fédérales, ainsi qu'en justice, tant en demandant qu'en défendant. A sa demande et pour une affaire spécifiquement définie, tout membre de l'association peut être habilité par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président, pour agir en justice à sa place. Le Conseil d'Administration prend la décision de se produire en justice au nom de l'association.

Le Président préside toutes les instances de l'association. Il prépare le rapport moral de l'Assemblée Générale. En cas d'indisponibilité, il peut déléguer un membre du conseil d'administration. Il fait procéder aux votes dont il proclame les résultats. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

**Le Secrétaire** rédige les procès verbaux des instances de l'association. Il est chargé de la correspondance et de la rédaction des convocations. Il tient à jour le fichier des adhérents et s'assure constamment que les structures administratives fonctionnent normalement, que les licences et assurances sont en règle. Il a la garde des documents et de toute la correspondance selon une organisation prédéfinie.

Il prépare le rapport d'activité annuel de l'association qui approuvé par le Conseil d'Administration sera présenté devant l'Assemblée Générale.

**Le Trésorier** a en charge la gestion de l'association, il prépare les budgets et les exécute après validation par le Conseil d'Administration avant le début de l'exercice comptable. Il établit les demandes de subventions. Il reçoit les cotisations des adhérents et autres ressources autorisées, il acquitte les dépenses, effectue régulièrement des états de rapprochements bancaires et tient une comptabilité au jour le jour afin de permettre à tout moment n'importe quelle recherche ou vérification. Il assure le suivi budgétaire et rend compte régulièrement de la situation financière de l'association devant le Bureau et le Conseil d'Administration.

Il prépare le rapport financier annuel de l'association qui approuvé par le Conseil d'Administration sera présenté devant l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

**Rappel des relations et liens de subordination entre l'ASO et ses salariés : voir PV de la réunion du 17/07/2014.**

ASO / sections :

Par le biais d'une représentation aux réunions collégiales de l'ASO, les décisions prises, après écoute des points soumis et traités dans les ordres du jour peuvent conduire à une meilleure écoute des besoins des sections et éviter le sentiment lointain de certaines décisions. Décisions néanmoins toujours prises par les sections (présentes) ; ce sont elles qui siègent au sein des organes de l'ASO.

ASO / sections / Mairie :

**Avenir Sportif d'Orly – Club Omnisports**

**Tel : 09 54 50 37 73 Mail : [avenirsportifdorly@free.fr](mailto:avenirsportifdorly@free.fr)**

**Site Web : [www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)**

**Siège social :** 1 rue du Verger, 94310 ORLY N° SIRET 785743352000 45, Agrément JS : 11972, JO : 16/07/2009

Faire siéger la Mairie dans les organes de l'ASO, créer du débat. Penser à séparer dans les ordres du jour, les questions de gestion courante des questions de fond (politique, devenir...). Faire participer la Mairie à la question des ordres du jour à mettre en œuvre (« *de quoi allons nous parler et débattre ce soir ?* »).

ASO / salariés :

Les **salariés sont au service** des dirigeants élus et des bénévoles.

L'ASO est **ordonnanceur**.

Les salariés sont **exécutants**. Les marges d'autonomie et responsabilité des salariés sont définis dans la CCNS et leurs fiches de postes, selon leurs Groupes (1 à 7 au sein de l'ASO). Voir annexe 3.

En résumé, les dirigeants élus impulsent, commandent et gèrent.

Les salariés administratifs et éducateurs conseillent, éduquent, animent.

Toutes les initiatives doivent :

- Comporter un budget prévisionnel équilibré ;
- Obtenir l'accord préalable de l'ASO et de ses organes dirigeants, et être passées en commission finances ;
- Les salariés ne peuvent prendre de décisions ni initiatives sans l'accord préalable de leurs dirigeants (section et ASO) ; ils peuvent pour toute question s'adresser leurs bureaux de sections, au salariés administratifs de l'ASO pour vérifier les critères de légalité et les éléments de GRH, à la déléguée du personnel pour toute question en lien avec la gestion de leur carrière et GRH.

4. Mr Frigout remercie la Direction des Sports pour le suivi, l'aide et le travail fait dans les infrastructures cette saison, l'ensemble permettant la continuité d'une vie associative proche des besoins des publics pratiquants, et respectueuse du nécessaire vivre-ensemble sur nos territoires. Mr D'Roza rappelle aussi aux sections que tout projet envisagé doit suivre les procédures décrites ci-dessus (point 3), avant d'engager le service communication de la ville d'Orly.
5. Les poteaux de tennis du gymnase M. Cachin doivent être changés ; les devis vont être vérifiés avec Malik, contremaître à la Direction des Sports, et les frais seront engagés par l'ASO.
6. Des travaux sur les panneaux de basket du gymnase R. Desnos, ainsi que sur les panneaux et buts du gymnase P. Eluard sont à l'étude.
7. La section karaté demande si un rappel peut être fait auprès des utilisateurs Education Nationale du dojo du stade J. Mermoz afin de ne pas défaire les cordes de suspension des sacs de frappes et d'éviter d'écrire sur les tatamis. Mr D'Roza précise par ailleurs à la section que la présence des parents dans le dojo durant les cours est à réétudier avec lui et la section, pour des questions de sécurité (évacuation, Vigipirate).
8. Les sections utilisatrices du stade J. Mermoz demandent si un réaménagement du club house peut être envisagé. A étudier par la Direction des Sports.

**Avenir Sportif d'Orly – Club Omnisports**

**Tel : 09 54 50 37 73    Mail : [avenirsportifdorly@free.fr](mailto:avenirsportifdorly@free.fr)**

**Site Web : [www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)**

Siège social : 1 rue du Verger, 94310 ORLY N° SIRET 785743352000 45, Agrément JS : 11972, JO : 16/07/2009

## II. Questions financières :

1. Vote des dotations définitives (suite à la proposition de la commission finances) attribuées aux sections pour l'année 2017.

Vote non = 0.

Vote nul = 0.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

Sections	DC 2017
Basket	117 000,00 €
Boxe Anglaise	8 000,00 €
Boxe Française	7 250,00 €
Escrime	7 250,00 €
Football	161 000,00 €
Gym/Danse	25 500,00 €
Judo	8 000,00 €
Karaté	24 000,00 €
Musculation	- €
Natation	19 000,00 €
Orly Saules Boules	- €
Pétanque ACBO	1 500,00 €
Séniors	- €
Sport Détente	- €
Tennis	25 000,00 €
Tennis de Table	3 000,00 €
Tir à l'Arc	2 500,00 €
Total	409 000,00 €

2. Attention : les dépôts des bilans 2016 des sections doivent impérativement être fournis dans les plus brefs délais.

**Avenir Sportif d'Orly – Club Omnisports**

**Tel : 09 54 50 37 73 Mail : [avenirsportifdorly@free.fr](mailto:avenirsportifdorly@free.fr)**

**Site Web : [www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)**

Siège social : 1 rue du Verger, 94310 ORLY N° SIRET 785743352000 45, Agrément JS : 11972, JO : 16/07/2009

3. La section tennis de table souhaite embaucher un éducateur pour professionnaliser son encadrement enfants / adolescents. 2 pistes sont à étudier : une convention de partenariat entre associations ; un groupement d'employeurs.

### **III. Questions diverses :**

1. Mme Levanti propose un nouveau système pour la prise de licences FSGT sur 2017/2018. Paiement des licences à la saisie pour éviter les délais d'envoi par la FSGT.
2. Mr Postel demande si les sections peuvent envoyer leurs dates d'AG et d'évènements de fin de saison afin de les communiquer à tous les acteurs de l'association et de la ville.
  - Basketball : 19 mai au gymnase R. Desnos.
  - Tennis : 22 juin à la piscine.
3. La section Tennis rappelle que des personnes extérieures à la section viennent fumer la *chicha* sur les terrains de la piscine. La section redemande si des fermetures de terrains peuvent être organisées pour favoriser la pratique sportive et éviter ces désagréments.

**20h45, Mr Jean Marie LEROY lève la séance**

**Pour l'ASO, le Président,  
Jean Marie LEROY**

**Le Vice Président,  
Davy POSTEL**

**Avenir Sportif d'Orly – Club Omnisports**

**Tel : 09 54 50 37 73 Mail : [avenirsportifdorly@free.fr](mailto:avenirsportifdorly@free.fr)**

**Site Web : [www.avenirsportifdorly.fr](http://www.avenirsportifdorly.fr)**

**Siège social : 1 rue du Verger, 94310 ORLY N° SIRET 785743352000 45, Agrément JS : 11972, JO : 16/07/2009**